



PROCEDURE

ÉLIMINER LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS

PG INF 020 V5

Date
d'application :
03/2022

Page
1/3

MODIFICATIONS APPORTEES

- Suppression du circuit papier
- Modification modalités de tri DAOM / DASRI

QUALITÉ
document conforme à l'original

Rédaction (nom et fonction)	Visa	Vérification (nom et fonction)	Visa	Approbation support (nom et fonction)	Visa
S. AUGUSTE – FFCS – UHLIN		Dr ALFANDARI – PH – UHLIN		R. RUTHMANN – Directeur qualité gestion des risques	
V. BADEZET – IDE – UHLIN		Dr ROOSEN – Présidente du CLIN			

OBJET

Cette procédure décrit les modalités pour sécuriser l'élimination des déchets d'activités de soins par l'application de la réglementation et réaliser des économies en rationalisant le tri à la source.

DOMAINE D'APPLICATION (secteurs concernés)

Tous les services

PERSONNEL CONCERNE

Toutes les catégories de personnel

REFERENCES

Références législatives, réglementaires et normatives

- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Circulaire DHOS/E4/DGS/SD7B/DRT/CT2 n°2005-34 du 11 janvier 2005 relative au conditionnement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- Arrêté du 6 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Circulaire DHOS/E4/DGS/SD7B/DPPR n°2006-58 du 13 février 2006 relative à l'élimination des déchets générés par les traitements anticancéreux
- Trions mieux, guide de l'observatoire des déchets d'activité de soins, 2006
- Déchets d'activités de soins à risque, comment les éliminer, Ministère de la santé, 2009
- Recommandations nationales : Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact, Consensus formalisé d'experts, SF2H, Avril 2009
- Arrêté du 14 octobre 2011 modifiant les arrêtés du 7 septembre 1999 relatifs aux modalités d'entreposage et au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes, recommandations pour la pratique clinique, SF2H, mars 2013
- Arrêté du 20 mai 2014 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques et l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques

Références internes

Non adapté

LISTE DES ANNEXES

a1 : Affiche « Élimination des déchets d'activités de soins » (modèle n°144)

MOTS CLES

Élimination, déchets, DAOM, DASRI

 Centre Hospitalier de Tourcoing	PROCEDURE	PG INF 020 V5	
	ÉLIMINER LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS	Date d'application : 03/2022	Page 2/3

DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

DAOM : Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères
DASRI : Déchets d'Activités de Soin à Risque Infectieux
OPCT : Objet Piquant, Coupant, Tranchant
MCJ : Maladie de Creutzfeldt-Jacob

CONTENU

PRÉ-REQUIS

Le tri des déchets s'effectue dès la production du déchet.

Chaque déchet nécessite une évaluation au cas par cas afin d'identifier sa filière d'élimination.

- Utiliser une taille de contenant approprié.
- Chaque sac doit être positionné sur son support (pas de sac au sol).
- Éliminer quotidiennement vers le local intermédiaire.

1- DAOM

La **filière DAOM** permet d'éliminer **tous les déchets non souillés de sang ET non piquants, coupants, tranchants.**

Liste non exhaustive

- TOUS LES EMBALLAGES
- Bouteilles plastiques alimentaires et antiseptiques
- Chiffonnettes de ménage
- Compresses et cotons non souillés
- Coton-tiges et méchages nasaux ou auriculaires
- Couches adultes et enfants
- Déchets issus de la chambre d'un patient non infecté
- Électrodes
- Embouts de Pick-Flow
- Essuie-mains à usage unique
- Équipements de protection individuelle : surblouse, masque...
- Gobelets
- Journaux, revues
- Pansements vulvaires
- Papiers d'examens : ECG, EEG...
- Papiers de table d'examen non souillés
- Plantes, fleurs
- Produits alimentaires et déchets issus de l'office
- Savonnettes des patients, brosses bétadinées à usage unique
- Sondes, lunettes et tubulures à oxygène
- Protections féminines
- Seringues non souillées de sang
- Verre
- Crachoirs, haricots
- Canules
- Perfusions, tubulures
- Sondes de tout type

 <p>Centre Hospitalier de Tourcoing</p>	PROCEDURE ÉLIMINER LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS	PG INF 020 V5	
		Date d'application : 03/2022	Page 3/3

2- DASRI

- Ce type de déchets est à manipuler avec des gants
- Sur le contenant : indiquer le nom du service, de l'établissement et la date de mise en service.
- Respecter la limite de remplissage
- Éliminer quotidiennement (ou dès la limite de remplissage atteinte) dans le local intermédiaire.

Les déchets d'activités de soins pouvant intégrer la **filière de DASRI** doivent être **non piquants, coupants, tranchants**, et concernent :

- TOUS LES DÉCHETS SOUILLÉS DE SANG
- TOUS LES DÉCHETS PRÉSENTANT UN RISQUE INFECTIEUX SPÉCIFIQUE (*Clostridium*, gastro-entérite,...)
- Les contenants de produits biologiques cassables (tubes en verre)
- Les déchets anatomiques humains non identifiables
- Les produits sanguins à usage thérapeutique (produits sanguins labiles) incomplètement utilisés ou arrivés à péremption

3- OBJETS PIQUANTS COUPANTS TRANCHANTS (OPCT)

- Chaque OPCT doit être éliminé IMMÉDIATEMENT dans un collecteur.
- Pour la mise en service du collecteur : clipser le réceptacle et le couvercle.
- Sur le collecteur : indiquer le nom du service, de l'établissement et la date de mise en service.
- Adapter le collecteur sur son support pour garantir sa stabilité
- En l'absence d'utilisation, actionner la fermeture intermédiaire.
- Dès la limite de remplissage ou le délai de 7 jours atteint, actionner la fermeture définitive du collecteur.
- Éliminer dans un sac DASRI.

4- CYTOSTATIQUES, MCJ, CERTAINES PATHOLOGIES

- Utiliser le réceptacle approprié.
- Éliminer dès la fin de l'utilisation dans le conteneur spécifique « à incinération immédiate » dans le local intermédiaire au 2e étage de Chatiliez.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

DAOM

**TOUS LES DÉCHETS
NON SOUILLÉS DE SANG**



DASRI

NOTER IMPÉRATIVEMENT : LA DATE DE MISE EN SERVICE | LE NOM DE L'ÉTABLISSEMENT | LE NOM DU SERVICE



À ÉVACUER APRÈS
7J MAXIMUM

DÉCHETS

PIQUANTS | COUPANTS | TRANCHANTS



À ÉVACUER APRÈS
24H MAXIMUM

- **TOUS LES DÉCHETS SOUILLÉS DE SANG**
- **TOUS LES DÉCHETS PRÉSENTANT UN RISQUE INFECTIEUX SPÉCIFIQUE :**
Diarhée infectieuse (*Clostridium*, gastro-entérite...)
- **DÉCHETS ANATOMIQUES HUMAINS NON IDENTIFIABLES**
- **PRODUITS SANGUINS À USAGE THÉRAPEUTIQUE** (produits sanguins labiles) incomplètement utilisés ou arrivés à péremption
- **DÉCHETS CYTOSTATIQUES, MCJ :**
Respecter la filière spécifique

POUR PLUS DE DÉTAILS, SE RÉFÉRER À LA PROCÉDURE PG INF 020